

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

*À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé*

Département(s)	DFFI	Date	23 avril 2026
Numéro	26.130	Heure	19h32

<b>Auteur-e(s) :</b> Groupe libéral-radical – Le Centre	<b>Lié à</b> (facultatif) : ad ...
<b>Titre :</b> Mise en place d'un outil d'évaluation et d'appui à la mise en œuvre des programmes du service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	
<b>Contenu :</b> On observe aujourd'hui un décalage significatif entre les directives émanant du Département de la formation et des finances et les pratiques pédagogiques sur le terrain. Cet écart entre le cadre normatif (les directives, les arrêtés et la base légale) et la mise en œuvre effective risque, à terme, de fragiliser la cohérence du système scolaire. Afin de pallier cette problématique et d'harmoniser les pratiques, nous invitons le Conseil d'État à instaurer un outil d'évaluation et de suivi. Ce dispositif permettrait de s'assurer de l'adéquation entre les intentions politiques et leur mise en œuvre opérationnelle.	
<b>Développement</b> (facultatif) : L'analyse des récents travaux de la commission Éducation met en évidence un enjeu structurel pour notre système scolaire et soulève un défi majeur dans les politiques éducatives : le passage de l'uniformité théorique (définie par le socle commun de connaissances) à l'équité pratique (concrétisée notamment par les activités hors cadre). Le constat est lucide : si la standardisation des supports pédagogiques, tels que les manuels, est techniquement maîtrisée, garantir une offre de projets pédagogiques équivalente entre les différents cercles scolaires du canton s'avère bien plus complexe. Deux freins majeurs à l'harmonisation ont été identifiés : la régionalisation de l'école et la variabilité du facteur humain. Cet écart entre le prescrit et le réel peut, à terme, fragiliser la cohérence du système et compromettre l'équité de traitement des élèves selon leur lieu de scolarisation. Afin de réduire cet écart, nous suggérons au Conseil d'État de mandater le service de l'enseignement obligatoire (SEEO) pour concevoir un outil d'évaluation et de suivi destiné à être activé lorsque cela s'avère nécessaire. Cette démarche s'appuierait notamment sur des observations de terrain et un dialogue direct avec les acteurs scolaires. L'objectif de ce dispositif n'est pas d'exercer une surveillance administrative, mais de comprendre les processus décisionnels et la pratique des professionnels. Si une directive peine à se généraliser malgré les ressources disponibles, il s'agit d'en comprendre les raisons. L'introduction de cet outil doit être perçue comme un levier de soutien et d'ajustement stratégique permettant de : – identifier les freins ; – valoriser l'innovation de terrain ; – optimiser le pilotage. Le succès de l'école neuchâteloise repose sur sa capacité à transformer des intentions politiques en réalités tangibles et équitables. En adoptant une approche transparente et respectueuse de l'engagement des professionnels, le SEEO garantira une amélioration continue du système éducatif.	
<b>Demande d'urgence :</b> NON	

<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Claudine Geiser		
<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Corinne Schaffner	Vincent Martinez	Christophe Peter
Jonathan Marty	Edith Aubron-Marullaz	Caroline Juillerat
Nadia Chassot		